



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 2 : DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE**

---

Dans sa séance du 4 juin 2020, le Conseil Municipal a délégué au Maire un certain nombre d'attributions, dont celle l'autorisant à « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget* ».

Dans son courrier en date du 26 juin 2020, le Préfet du Haut-Rhin nous informe de la suppression de la référence à un seuil défini par décret par la loi du 17 février 2009.

En conséquence, il n'y a plus lieu de faire figurer cette mention dans les délégations accordées au Maire au titre des dispositions de l'article L. 2122-22-4° du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Le nouvel article L. 2122-22 du CGCT prévoit désormais que « *le Maire peut (...), par délégation du Conseil Municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat (...) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution*

et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ».

**Vu** le nouvel article L. 2122-22 du CGCT ;

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier la délégation susmentionnée en chargeant le Maire, pour la durée du présent mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat ... 17 JUIL. 2020
	Publication - Notification ... 17 JUIL. 2020

Le Maire



*Thierry Rauses*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUSES**

Pour extrait conforme



Le Maire

*Yves Goepfert*

**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

### **Point n° 3 : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE RECYCLAGE AGRICOLE DU HAUT-RHIN**

---

Dans son courriel en date du 29 juin 2020, le Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin nous fait part de sa demande de désignation d'un délégué pour représenter la collectivité au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.

Conformément aux statuts modifiés en date du 27 novembre 2017, il convient de désigner 1 délégué titulaire.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 1 Conseiller Municipal s'étant abstenu, décide de nommer M. Claude WEISS délégué titulaire au sein du Comité Syndical du Syndicat Mixte de Recyclage Agricole du Haut-Rhin.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication / Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire



*Thierry Rauber*

**POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER**

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



*Yves Goepfert*  
**Yves GOEPFERT**





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 4 : TRAVAUX DE SECURISATION ET DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE**

### **APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DEFINITIF (APD)**

---

Lors de sa séance du 11 avril 2019, le conseil municipal a approuvé :

- Le projet de sécurisation et de réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de la Mairie, ainsi que le calendrier prévisionnel du projet,
- La demande de financement pour la sécurisation et le réaménagement du rez-de-chaussée de la Mairie au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019,

Pour rappel, le projet prévoit que ces travaux de sécurisation (en rapport avec la demande de subvention DETR 2019) concerneront essentiellement les locaux du rez-de-chaussée pour la protection des biens et des personnes. Une étude de réaménagement des locaux de la Mairie, incluant le volet sécurisation, avait d'ailleurs été réalisée par l'ADHAUR en novembre 2017.

L'avant-projet définitif présenté en annexe précise que :

- L'extrémité de l'aile Est sera affectée à la « *Police Municipale* » avec un accès indépendant.
- Le Service « *État Civil/Population* » occupera largement le centre de l'aile Est.
- Les services « *Solidarités et Démocratie* » et « *Education/Enfance/Jeunesse* » occuperont la totalité de la salle MIESCH réaménagée.
- La banque d'accueil sera entièrement repensée et sécurisée pour permettre le contrôle des accès aux services du rez-de-chaussée et des étages supérieurs.
- Des toilettes publiques avec accès par l'extérieur seront réalisées dont l'ouverture sera effective en cas de manifestations municipales (fête de la musique, marché hebdomadaire et de Noël...) et/ou lorsque la mairie sera fermée au public.

L'objectif final du projet de réaménagement du rez-de chaussée de la mairie sera de conférer au public mais également aux services :

- Une plus grande sécurité à l'intérieur du bâtiment
- De disposer de nombreuses zones de discrétion et de confidentialité.
- De permettre la mise en accessibilité des locaux en conformité avec la réglementation ERP en vigueur (Etablissement recevant du Public).

Le montant prévisionnel des travaux s'évalue à 791 946.84 €.

Par décision du 10 octobre 2019, les services de l'Etat ont attribué une subvention pour l'opération précitée représentant 45.64% du montant éligible des travaux (évalués lors de la demande) et plafonnée à 182 664 € soit un solde des travaux à charge de la commune de 609 282.84 € (1<sup>ère</sup> tranche de 129 419 € inscrite au BP 2020 et 479 863.84 € pour ce qui concerne la 2<sup>nd</sup> tranche à inscrire au BP 2021).

Le calendrier prévisionnel des travaux prévoit un démarrage pour 2021 avec une durée de chantier de 12 à 14 mois.

A noter également que le second étage fera l'objet prochainement d'un réaménagement pour ce qui concerne le service des finances ou encore la réalisation d'une salle informatique et d'un espace de convivialité destiné au personnel municipal dans l'ancien appartement de conciergerie (204 000 € inscrits au BP 2020).

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le projet de sécurisation et de réaménagement des locaux du rez-de-chaussée de la Mairie, ainsi que le calendrier prévisionnel du projet,**
- **d'approuver l'Avant-Projet Définitif (APD) présenté,**
- **d'approuver le plan de financement du projet qui tient compte de l'obtention de la subvention de 182 664 € au titre de la DETR 2019,**

- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, l'ensemble des documents afférents à ce programme.

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication - Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



*Thierry Rauber*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUBER**



*Yves Goepfert*

**Yves GOEPFERT**

---

**Point n° 4 : TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX  
DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE**

**APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)**

**ANNEXE – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

---

16/07/2020

<b>DEPENSES</b>	<b>HT</b>	<b>TTC</b>
Estimation du coût des travaux	659 955.70 €	791 946.84€
Maîtrise d'œuvre 10 % (montant validé par marché initial)	33 000 €	39 600 €
Contrôle technique et SPS	9 800,00 €	11 760,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	1 500,00 €	1 800,00 €
Divers (géomètre, publication)	3 200,00 €	3 840,00 €
<b>TOTAUX</b>	<b>707 455,70 €</b>	<b>848 946,84 €</b>

**RECETTES**

Subvention au titre de la DETR 2019	182 664 €
Autofinancement Ville de Wittelsheim (BP 2020)	129 419€
Autofinancement Ville de Wittelsheim (BP 2021)	536 863,84€
<b>TOTAL</b>	<b>848 946,84 €</b>



---

**Point n° 4 : TRAVAUX DE SÉCURISATION ET DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX  
DU REZ-DE-CHAUSSÉE DE LA MAIRIE**

**APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DÉFINITIF (APD)**

**ANNEXE – PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL**

---

<b>Phase 1 : Programmation</b> Validation du programme de l'opération	Mai 2019
<b>Phase 2 : Sélection du Maître d'Œuvre</b> Lancement de la procédure de sélection	Mai 2019
Date limite de réception des candidatures	Mi-juin 2019
Choix de 3 équipes	Fin juin 2019
Visite du site et Réunion « Questions-Réponses »	Fin juin 2019
Analyse des propositions par le Maître d'Œuvre et son assistant (Réunion d'audition/négociation)	Septembre 2019
Choix du Maître d'Œuvre	Septembre 2019
<b>Phase 3 : Étude</b> Établissement et notification du marché de Maîtrise d'Œuvre	Environ 8 à 10 mois 1 mois
Étude phase DIA	
Étude phase APS	1 mois
Étude phase APD	2 mois
Dépôt permis de construire	2 mois
Phase PRO	Après approbation APD
Réception permis de construire	3 mois
Lancement appel d'offres travaux	Après réception PC
Désignation des entreprises	3 mois
Établissement et notification des marchés de travaux	1 mois
<b>Phase 4 : Travaux</b> Préparation du chantier	Environ 12 à 14 mois
Durée des travaux	1 à 2 mois
	12 à 14 mois

**REAMENAGEMENT ET SECURISATION DES LOCAUX DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE DE WITTELSHEIM**

RECAPITULATIF APD DU 16.07.2020

LOTS	DESIGNATION	MAIRIE BUREAUX + ETAGE		REMARQUES
		1 - BASE	2 - OPTION	
1	Gros oeuvre - Démolition	76 375,70 €	-	Dans l'attente diagnostic amiante + plomb
2	Menuiserie alu - Serrurerie - Cloisons aluminium	89 360,00 €	-	
3	Plâtrerie - Isolation - Faux plafond	53 620,00 €	-	
4	Chauffage - Ventilation - Sanitaire dépose radiateurs + mise en place cassettes 4 tubes + groupe froid (principe extension existant)	175 000,00 €	-	
5	Electricité	100 000,00 €	-	
6	Carrelage - Faïence - Parquet	26 370,00 €	-	
7	Sols collés	10 710,00 €	-	
8	Menuiserie bois - Signalétique	99 120,00 €	-	
9	Peinture intérieure	17 900,00 €	-	
10	Toiture - étanchéité - bardage	11 500,00 €	-	
	<b>TOTAL HT</b>	<b>659 955,70 €</b>	<b>0,00 €</b>	
	<b>TOTAL BASE + OPTION HT</b>	<b>659 955,70 €</b>		
	<b>TOTAL TTC</b>	<b>791 946,84 €</b>		





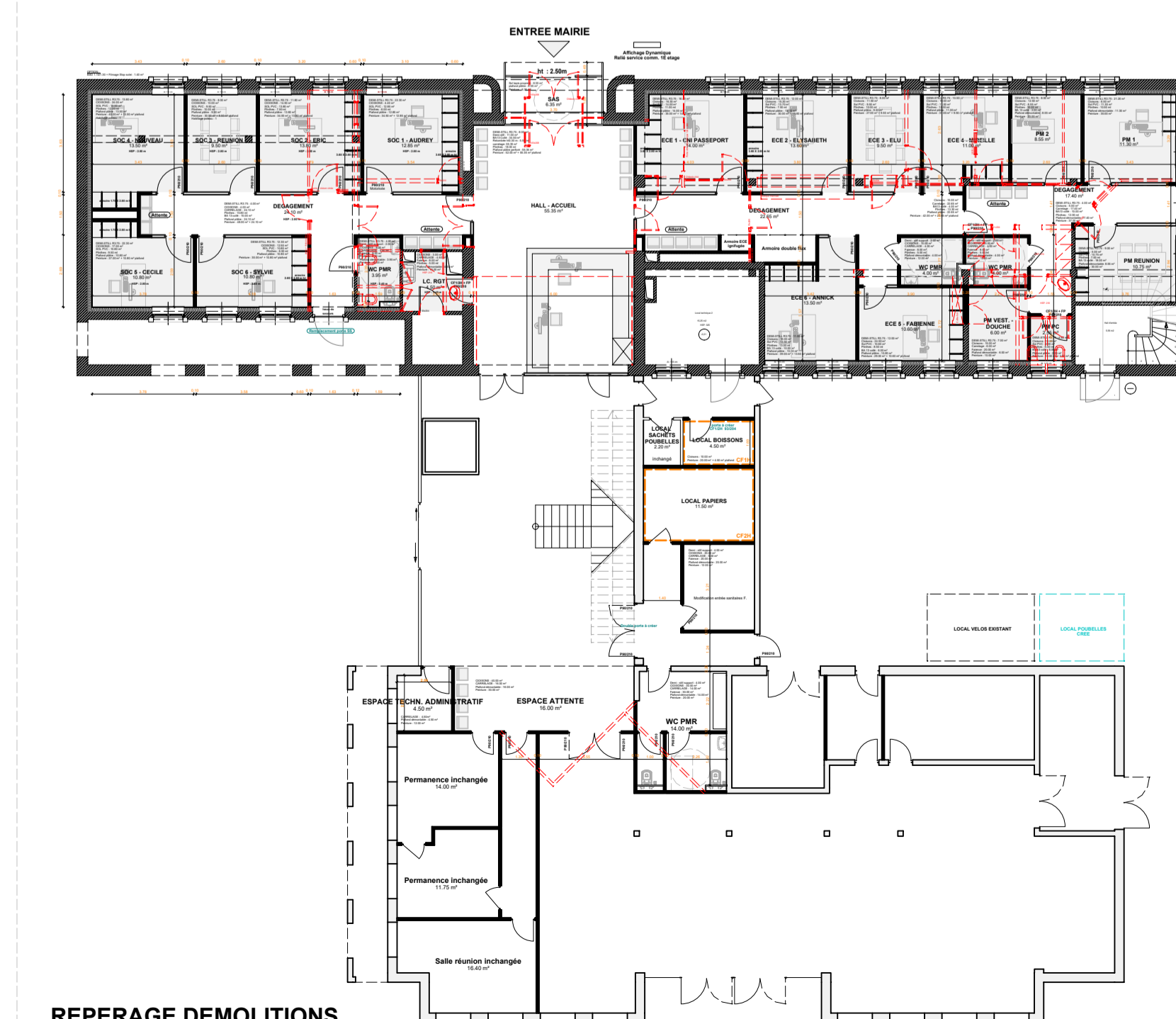
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1/100



REPERAGE PLAFONDS



REPERAGE SOLS



REPERAGE DEMOLITIONS

**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE DE WITTELSHEIM  
 2 Rue d'Ensisheim, 68310 Wittelsheim  
 Tél : 03.89.57.77.47

**PROJET**

TRAVAUX DE SECURISATION ET DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX  
 DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE  
 2 Rue d'Ensisheim, 68310 Wittelsheim

**EQUIPE MAITRISE D'OEUVRE**

- |   |   |
|---|---|
| <b>MAITRE D'OEUVRE</b><br>BLEU CUBE ARCHITECTURE<br>65 rue de Mulhouse, 68170 Rixheim<br>Tél : 03.89.65.30.32<br>@ : bleucube.architectes@orange.fr | <b>BE STRUCTURE</b><br>I4 INGENIERIE<br>14 rue Neuve, 68390 Sausheim<br>Tél : 06.48.05.50.94<br>@ : i4ingeniers@gmail.com |
| <b>BE FLUIDES - ELECTRICITE</b><br>SERAT<br>32 Allée Nathan Katz, 68100 Mulhouse<br>Tél : 03.89.66.16.15<br>@ : be3@serat.fr - be1@serat.fr         | <b>BE ACOUSTIQUE</b>  |
| <b>BUREAU DE CONTROLE</b><br>APAVE<br>2 Rue Titiers, 68100 Mulhouse<br>Tél : 03.89.46.43.11<br>@ : Jose MOLINA                                      | <b>BUREAU S.P.S</b><br>REALBATI<br>30 Rue du Général de Gaulle, 68270 Ruelsheim<br>Tél : 03.89.57.54.73<br>@ : FIMBEL     |

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

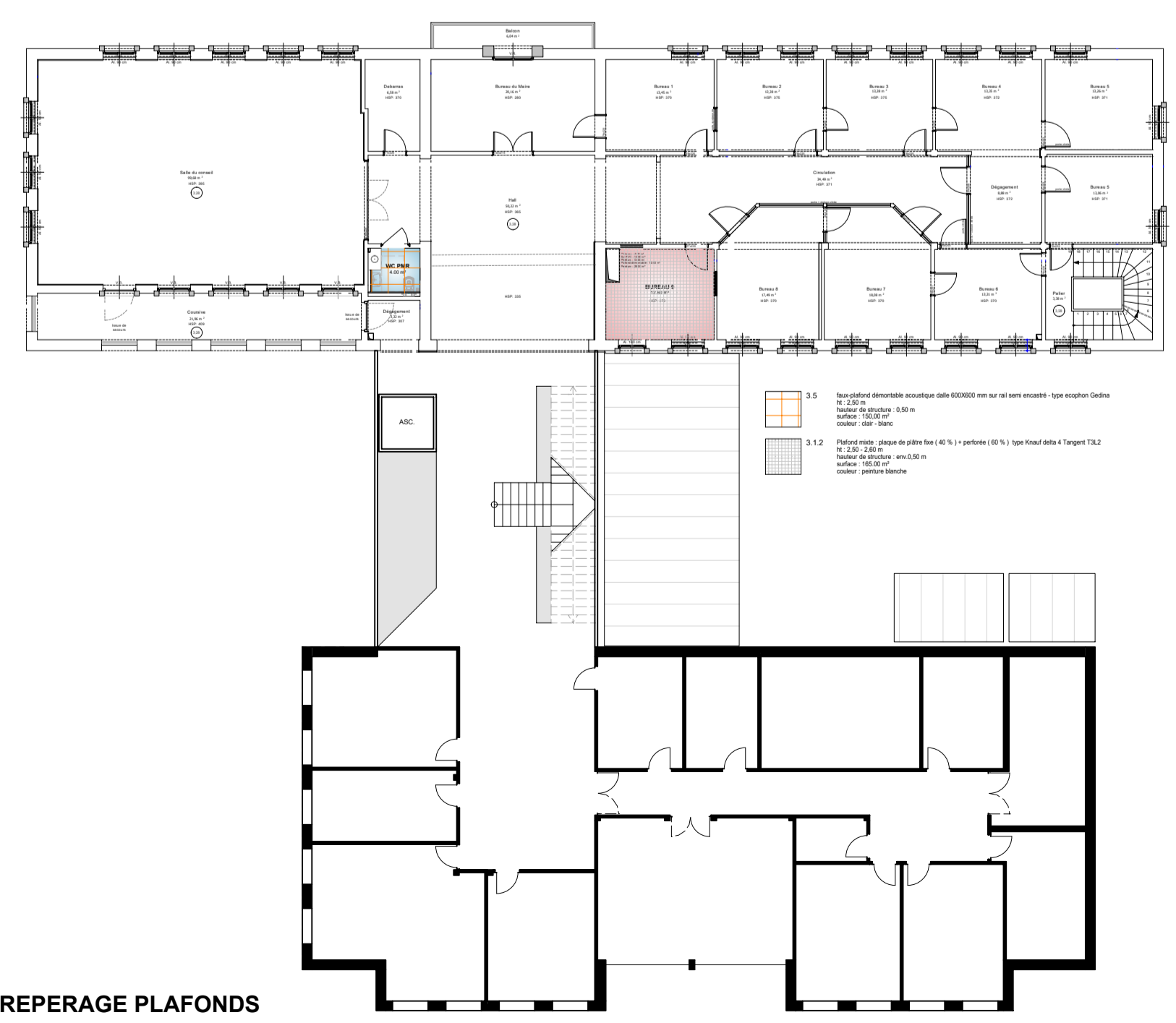
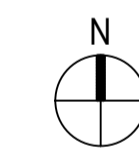
Avancement: <b>APD</b>	Nature du dessin: <b>PLAN REZ-DE-CHAUSSEE REPERAGES</b>	Echelle: 1/100
Plan N°: <b>01</b>	Date: 10.07.2020	Revison: INDA-ORIGINAL

**BLEU CUBE**  
architecture





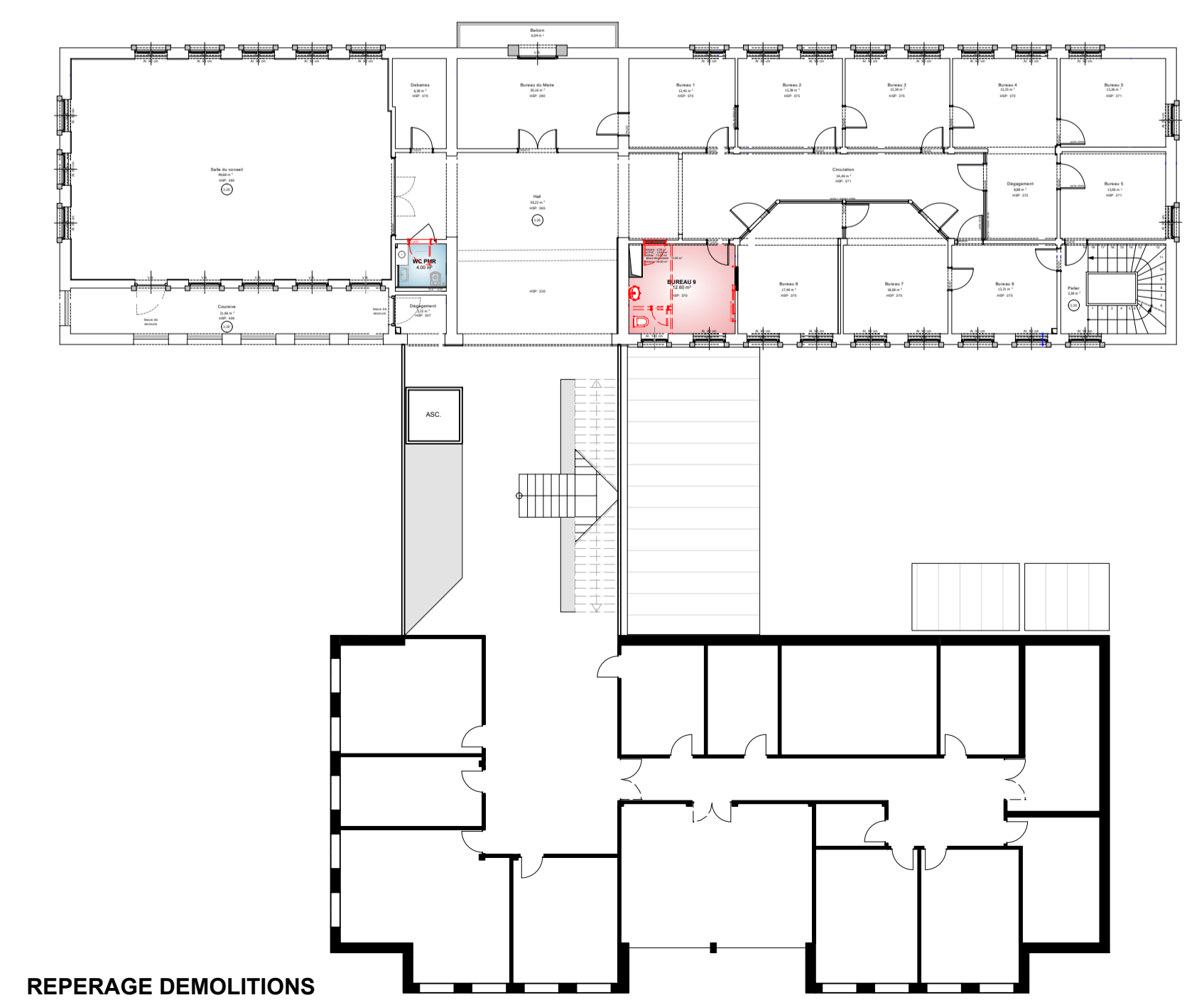
PLAN REZ-DE-CHAUSSEE 1/100



REPERAGE PLAFONDS



REPERAGE SOLS



REPERAGE DEMOLITIONS

**MAITRE D'OUVRAGE**

VILLE DE WITTELSHEIM  
2 Rue d'Ensisheim, 68310 Wittelsheim  
Tél : 03.89.57.77.47

**PROJET**

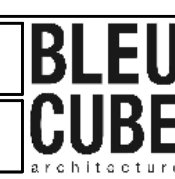
TRAVAUX DE SECURISATION ET DE REAMENAGEMENT DES LOCAUX  
DU REZ-DE-CHAUSSEE DE LA MAIRIE  
2 Rue d'Ensisheim, 68310 Wittelsheim

**EQUIPE MAITRISE D'OEUVRE**

- |  |  |
|--|--|
| <b>MAITRE D'OEUVRE</b><br><b>BLEU CUBE ARCHITECTURE</b><br>65 rue de Mulhouse, 68170 Rixheim<br>Tél : 03.89.65.30.32<br>@ : bleucube.architectes@orange.fr | <b>BE STRUCTURE</b><br><b>I4 INGENIERIE</b><br>14 rue Neuve, 68390 Sausheim<br>Tél : 06.48.05.50.94<br>@ : i4ingeniers@gmail.com |
| <b>BE FLUIDES - ELECTRICITE</b><br><b>SERAT</b><br>32 Allée Nathan Katz, 68100 Mulhouse<br>Tél : 03.89.66.16.15<br>@ : be3@serat.fr - be1@serat.fr         | <b>BE ACOUSTIQUE</b>   |
| <b>BUREAU DE CONTROLE</b><br><b>APAVE</b><br>2 Rue Titiers, 68100 Mulhouse<br>Tél : 03.89.46.43.11<br>@ : Jose MOLINA                                      | <b>BUREAU S.P.S</b><br><b>REALBATI</b><br>30 Rue du Général de Gaulle, 68270 Ruelsheim<br>Tél : 03.89.57.54.73<br>@ : FIMBEL     |

INDICE	DATE	MODIFICATIONS

Avancement: <b>APD</b>	Nature du dessin: <b>PLAN ETAGE REPERAGES</b>	Echelle: 1/100
Plan N°: <b>02</b>	Date: 10.07.2020	Revisior: INDA-ORIGINAL







Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 5 : COMPTE DE GESTION 2019**

---

### **BUDGET PRINCIPAL**

#### **SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

#### **LOTISSEMENTS « ZACT NORD », « MERMOZ » ET ZAE AMELIE**

Le Service financier :

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2019, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'approuver le compte de gestion 2019 du budget principal,**
- **d'approuver le compte de gestion 2019 des budget annexes :**
  - **du service des eaux,**
  - **du service assainissement,**
  - **des lotissements « ZAC NORD », « MERMOZ » et « AMELIE »**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication - Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme



*Thierry Rauber*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUBER**



Le Maire

*Yves Goepfert*  
**Yves GOEPFERT**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM**

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

**Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

**Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

**Point n° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

---

**BUDGET PRINCIPAL**

**SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

**LOTISSEMENTS « ZACT NORD », « MERMOZ » ET ZAE AMELIE**

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, M. Yves GOEPFERT, Maire, ayant quitté la salle et ne prenant pas part au vote, décide :**



1° de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)

**COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL**

Résultats reportés	1 765 365,80	3 510 451,64	9 609 358,74	1 379 696,27	1 765 365,80	1 379 696,27
Opérations de l'exercice	3 370 257,88	3 510 451,64	268 621,91	10 525 236,73	12 979 616,62	14 035 688,37
Rattachements				133 774,83	268 621,91	133 774,83
<b>TOTAUX</b>	<b>5 135 623,68</b>	<b>3 510 451,64</b>	<b>9 877 980,65</b>	<b>12 038 707,83</b>	<b>15 013 604,33</b>	<b>15 549 159,47</b>
Résultats de clôture	1 625 172,04			2 160 727,18	750 626,08	535 555,14
Restes à réaliser	750 626,08	1 458 215,12			750 626,08	1 458 215,12
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>5 886 249,76</b>	<b>4 968 666,76</b>	<b>9 877 980,65</b>	<b>12 038 707,83</b>	<b>15 764 230,41</b>	<b>17 007 374,59</b>

<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>917 583,00</b>			<b>2 160 727,18</b>		<b>1 243 144,18</b>
-----------------------------	-------------------	--	--	---------------------	--	---------------------

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DES EAUX**

Résultats reportés		89 847,42		114 809,49		204 656,91
Opérations de l'exercice	64 916,79	38 970,90	316 393,35	407 030,95	381 310,14	446 001,85
Rattachements			75 000,00		75 000,00	
<b>TOTAUX</b>	<b>64 916,79</b>	<b>128 818,32</b>	<b>391 393,35</b>	<b>521 840,44</b>	<b>456 310,14</b>	<b>650 658,76</b>
Résultats de clôture		63 901,53		130 447,09		194 348,62
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>84 916,79</b>	<b>128 818,32</b>	<b>391 393,35</b>	<b>521 840,44</b>	<b>456 310,14</b>	<b>650 658,76</b>

<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>63 901,53</b>		<b>130 447,09</b>		<b>194 348,62</b>
-----------------------------	--	------------------	--	-------------------	--	-------------------

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)

**COMPTE ANNEXE POUR LE SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT**

Résultats reportés		571 722,80		383 570,33		955 293,13
Opérations de l'exercice	226 462,70	282 635,95	604 721,31	762 494,70	831 184,01	1 045 130,65
Rattachements						
<b>TOTAUX</b>	<b>226 462,70</b>	<b>854 358,75</b>	<b>604 721,31</b>	<b>1 146 065,03</b>	<b>831 184,01</b>	<b>2 000 423,78</b>
Résultats de clôture		627 896,05		541 343,72		1 169 239,77
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>226 462,70</b>	<b>854 358,75</b>	<b>604 721,31</b>	<b>1 146 065,03</b>	<b>831 184,01</b>	<b>2 000 423,78</b>

<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>627 896,05</b>		<b>541 343,72</b>		<b>1 169 239,77</b>
-----------------------------	--	-------------------	--	-------------------	--	---------------------



**COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "Z.A.C.T. NORD"**

Résultats reportés Opérations de l'exercice Rattachements	312 079,69			287 388,62	312 079,69	287 388,62
<b>TOTAUX</b>	<b>312 079,69</b>			<b>287 388,62</b>	<b>312 079,69</b>	<b>287 388,62</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	312 079,69			287 388,62	24 961,07	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>312 079,69</b>			<b>287 388,62</b>	<b>312 079,69</b>	<b>287 388,62</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>312 079,69</b>			<b>287 388,62</b>	<b>24 961,07</b>	

**COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "MERMOZ"**

Résultats reportés Opérations de l'exercice Rattachements	95 220,00 66 122,94	90 823,12	156 748,84	48 124,26 534 842,94	95 220,00 222 871,78	48 124,26 625 666,06
<b>TOTAUX</b>	<b>161 342,94</b>	<b>90 823,12</b>	<b>156 748,84</b>	<b>582 967,20</b>	<b>318 091,78</b>	<b>673 790,32</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	70 519,82			426 218,36		355 698,54
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>161 342,94</b>	<b>90 823,12</b>	<b>156 748,84</b>	<b>582 967,20</b>	<b>318 091,78</b>	<b>673 790,32</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>70 519,82</b>			<b>426 218,36</b>		<b>355 698,54</b>

**COMPTE ANNEXE POUR LE LOTISSEMENT "Z.A.E. AMELIE"**

Résultats reportés Opérations de l'exercice Rattachements	590 773,13 39 283,30	73 669,27	114 235,77	150 247,51 102 210,50	590 773,13 153 519,07	150 247,51 175 879,77
<b>TOTAUX</b>	<b>630 056,43</b>	<b>73 669,27</b>	<b>114 235,77</b>	<b>252 458,01</b>	<b>744 292,20</b>	<b>326 127,28</b>
Résultats de clôture Restes à réaliser	556 387,16			138 222,24	418 164,92	
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>630 056,43</b>	<b>73 669,27</b>	<b>114 235,77</b>	<b>252 458,01</b>	<b>744 292,20</b>	<b>326 127,28</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>556 387,16</b>			<b>138 222,24</b>	<b>418 164,92</b>	

2° de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° reconnaître la sincérité des restes à réaliser,

4° d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,

5° d'affecter le résultat d'exploitation du compte principal de la ville, d'un montant de € 2 160 727,00 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 1 000 000,00
* affectation à l'excédent reporté	€ 1 160 727,00

6° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service des eaux, d'un montant de € 130 447,00 comme suit :

* virement à la section d'investissement	€ 0,00
--	--------

\* affectation à l'excédent reporté €. 130 447,00

7° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service assainissement, d'un montant de € 541 343,00 comme suit :

\* virement à la section d'investissement €. 0,00  
\* affectation à l'excédent reporté €. 541 343,00

8° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Z.A.C.T. Nord », d'un montant de € 287 388,00 comme suit :

\* virement à la section d'investissement €. 0,00  
\* affectation à l'excédent reporté €. 287 388,00

9° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Mermoz », d'un montant de € 426 210,00 comme suit :

\* virement à la section d'investissement €. 0,00  
\* affectation à l'excédent reporté €. 426 218,00

10° d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Z.A.E. Amélie », d'un montant de € 138 222,00 comme suit :

\* virement à la section d'investissement €. 0,00  
\* affectation à l'excédent reporté €. 138 222,00

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication / Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



*Thierry Rauber*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUBER**



*Yves Goepfert*  
**Yves GOEPFERT**

---

Point n° 6 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 – RÉSULTATS

- ANNEXES -

---

**1. BUDGET PRINCIPAL**

**A. FONCTIONNEMENT**

Recettes 2019 :	10 525 236,73 €	
Rattachements :	133 774,83 €	
Excédent 2018 :	1 379 696,27 €	
	-----	
		12 038 707,83 €
Dépenses 2019 :	9 609 358,74 €	
Rattachements :	268 621,91 €	
	-----	
		9 877 980,65 €
		-----
<i>EXCEDENT SUR LES REALISATIONS</i>		2 160 727,18 €
<u>Autofinancement de la section d'investissement</u>		1 000 000,00 €
		-----
<b><u>EXCEDENT APURE</u></b>		<b><u>1 160 727,18 €</u></b>

**B. INVESTISSEMENT**

Recettes 2019 :		3 510 451,64 €
Dépenses 2019 :	3 370 257,88 €	
Déficit 2018 :	1 765 365,80 €	
	-----	
		5 135 623,68 €
		-----
<i>DEFICIT SUR LES REALISATIONS</i>		- 1 625 172,04 €
<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	750 626,08 €	
Recettes	1 458 215,12 €	
	-----	
Excédent	707 589,04 €	
<u>Autofinancement de la section d'investissement</u>		1 000 000,00 €
		-----
<b><u>EXCEDENT APURE</u></b>		<b>82 417,00 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL APURE :</b>		<b>1 243 144,18 €</b>

## 2. SERVICE DES EAUX

### A. EXPLOITATION

Recettes 2019 :	332 030,95 €	
Rattachements :	75 000,00 €	
Excédent 2018 :	114 809,49 €	
	-----	521 840,44 €

Dépenses 2019 :	391 393,35 €	
Rattachements :	- €	
	-----	391 393,35 €

*EXCEDENT SUR LES REALISATIONS* 130 447,09 €

Autofinancement de la section d'investissement 0

EXCEDENT APURE 130 447,09 €

### B. INVESTISSEMENT

Recettes 2019 :	38 970,90 €	
Excédent 2018 :	89 847,42 €	
	-----	128 818,32 €

Dépenses 2019 : 64 916,79 €

*EXCEDENT SUR LES REALISATIONS* 63 901,53 €

#### Restes à réaliser

Dépenses - €  
Recettes - €

Déficit - €

Autofinancement de la section d'investissement - €

EXCEDENT APURE 63 901,53 €

**EXCEDENT GLOBAL APURE : 194 348,62 €**



### 3. SERVICE ASSAINISSEMENT

#### A. EXPLOITATION

Recettes 2019 :	762 494,70 €	
Rattachements :	- €	
Excédent 2018 :	383 570,33 €	
	-----	
		1 146 065,03 €
Dépenses 2019 :	604 721,31 €	
Rattachements :	- €	
	-----	
		604 721,31 €
		-----
<i>EXCEDENT SUR LES REALISATIONS</i>		541 343,72 €
<u>Autofinancement de la section d'investissement</u>		0
		-----
<u><b>EXCEDENT APURE</b></u>		<u><b>541 343,72 €</b></u>

#### B. INVESTISSEMENT

Recettes 2019 :	282 635,95 €	
Excédent 2018 :	571 722,80 €	
	-----	
		854 358,75 €
Dépenses 2019 :		226 462,70 €
		-----
<i>EXCEDENT SUR LES REALISATIONS</i>		627 896,05 €
<u>Restes à réaliser</u>		
Dépenses	- €	
Recettes	- €	
	-----	
Déficit		- €
<u>Autofinancement de la section d'investissement</u>		- €
		-----
<u><b>EXCEDENT APURE</b></u>		<u><b>627 896,05 €</b></u>

<b>EXCEDENT GLOBAL APURE :</b>	<b>1 169 239,77 €</b>
--------------------------------	-----------------------

#### 4. LOTISSEMENT « Z.A.C.T. NORD »

##### A. EXPLOITATION

Recettes 2019	:	- €	
Rattachements	:	- €	
Excédent 2018	:	287 388,62 €	
		-----	
			287 388,62 €

Dépenses 2019	:	- €	
Rattachements	:	- €	
		-----	
			- €

*EXCEDENT  
SUR LES  
REALISATIONS* 287 388,62 €

<u>Restes à réaliser</u>			
Dépenses	:	- €	
Recettes	:	- €	
		-----	

Déficit - €  
Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT APURE 287 388,62

##### B. INVESTISSEMENT

Recettes 2019	:	- €	
Dépenses 2019	:	- €	
Déficit 2018	:	312 079,69 €	
		-----	

*DEFICIT SUR LES REALISATIONS* 312 079,69 €

Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT  
APURE - 312 079,69 €

<b>RESULTAT GLOBAL APURE :</b>	<b>- 24 691,07 €</b>
--------------------------------	----------------------

## 5. LOTISSEMENT « MERMOZ »

### A. EXPLOITATION

Recettes 2019 :	534 842,94 €	
Rattachements :	- €	
Excédent 2018 :	48 124,26 €	
	-----	
		582 967,20 €
Dépenses 2019:	156 748,84 €	
Rattachements :	- €	
	-----	
		156 748,84 €
		-----
	<i>EXCEDENT SUR LES REALISATIONS</i>	426 218,36 €

#### Restes à réaliser

Dépenses	- €	
Recettes	- €	
	-----	
Excédent		- €

Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT APURE 426 218,36 €

### B. INVESTISSEMENT

Recettes 2019		90 823,12 €
:		
Dépenses 2019 :	66 122,94 €	
Déficit 2018 :	95 220,00 €	
	-----	
		161 342,94 €

*DEFICIT SUR LES REALISATIONS* - 70 519,82 €

Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT  
APURE - 70 519,82 €

<b>RESULTAT GLOBAL APURE :</b>	<b>355 698,54 €</b>
--------------------------------	---------------------

## 6. LOTISSEMENT « Z.A.E. AMELIE »

### A. EXPLOITATION

Recettes 2017 :	102 210,50 €	
Rattachements :	- €	
Excédent 2016 :	150 247,51 €	
	-----	
		252 458,01 €

Dépenses 2019 :	114 235,77 €	
Rattachements :	- €	
	-----	
		114 235,77 €

*EXCEDENT SUR LES REALISATIONS* 138 222,24 €

Restes à réaliser		
Dépenses	- €	
Recettes	- €	
	-----	
Excédent		- €

Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT APURE 138 222,24 €

### B. INVESTISSEMENT

Recettes 2019 :		73 669,27 €
Dépenses 2019 :	39 283,30 €	
Déficit 2018 :	590 773,13 €	
	-----	
		630 056,43 €

*DEFICIT SUR LES REALISATIONS* - 556 387,16 €

Autofinancement de la section d'investissement - €

RESULTAT APURE - 556 387,16 €

**RESULTAT GLOBAL APURE : - 418 164,92 €**



**7. BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES**  
**EAU, ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENTS**

**A. FONCTIONNEMENT/EXPLOITATION**

Recettes 2019	12 256 815,82 €	
Rattachements	208 774,83 €	
Excédents 2018	2 363 836,48 €	
	-----	

14 829 427,13 €

Dépenses 2019	10 876 458,01 €	
Rattachements	268 621,91 €	
	-----	

11 145 079,92 €

*EXCEDENT SUR LES REALISATIONS*

3 684 347,21 €

Restes à réaliser

Dépenses	- €	
Recettes	- €	
	-----	

Excédent

- €

Autofinancement de la section d'investissement

1 000 000,00 €

**EXCEDENT APURE**

**2 684 347,21 €**

**B. INVESTISSEMENT**

Recettes 2019	3 996 550,88 €	
Excédents 2018	661 570,22 €	
	-----	

4 658 121,10 €

Dépenses 2019	3 767 043,61 €	
Déficits 2018	2 763 438,62 €	
	-----	

6 530 482,23 €

*DEFICIT SUR LES REALISATIONS*

- 1 872 361,13 €

Restes à réaliser

Dépenses	750 626,08 €	
Recettes	1 458 215,12 €	
	-----	

Excédent

707 589,04 €

Autofinancement de la section d'investissement

1 000 000,00 €

**DEFICIT APURE**

**- 164 772,09 €**

**EXCEDENT GLOBAL APURE :**

**2 519 575,12 €**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 7 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CONSEIL DE FABRIQUE SAINT-MICHEL**

---

Dans son courrier en date du 9 juin 2020, la Présidente du Conseil de Fabrique Saint-Michel a informé la ville de ses difficultés de ressources liées à la pandémie.

Au regard des consignes sanitaires imposées par les instances médicales et gouvernementales, le Conseil de Fabrique Saint-Michel a été dans l'obligation de se doter d'équipements spécifiques de protection pour les 4 églises et le presbytère de la ville, afin de pouvoir accueillir les bénévoles et le public lors des offices religieux.

Les dépenses liées à cette pandémie s'élèvent à 5 724,32 € pour le Conseil de Fabrique Saint-Michel.

Depuis le mois de mars et jusqu'à la fin du confinement, le Conseil de Fabrique et la mense curiale n'ont plus enregistré de rentrées financières. Il convient toutefois de noter que les charges diverses (assurances, électricité, gaz...) seront malgré tout à honorer à la fin de l'année.

Afin de pouvoir continuer à accueillir le public lors des offices religieux et d'honorer les charges à venir, le Conseil de Fabrique Saint-Michel sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 724,32 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020, fonction 025 – nature 6574.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 1 Conseiller Municipal s'étant abstenu, décide :**

- **d'octroyer au Conseil de Fabrique Saint-Michel le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 5 724,32 € correspondant aux différents frais engagés durant la crise sanitaire,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Reception par le représentant de l'Etat ..... 17 JUIL 2020
	Publication - Notification ..... 17 JUIL 2020

Le Maire

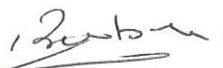
**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



  
**Yves GOEPFERT**



  
**POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER**





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 8 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CENTRE SOCIO-CULTUREL WIT-TACITE**

---

Dans son courrier en date du 2 juillet 2020, le Président du Centre Socio-Culturel Wit'taCité (CSC) a informé la ville de ses difficultés de ressources liées à la période de pandémie.

Au regard des consignes sanitaires imposées par les instances médicales et gouvernementales, le CSC a été dans l'obligation de se doter d'équipements spécifiques de protection pour les salariés, les bénévoles et le public.

Il convient de préciser que durant la période de confinement, le CSC a répondu présent en toute circonstance. En effet, il s'est adapté aux différentes demandes municipales et gouvernementales et plus particulièrement en accueillant les enfants du personnel soignant et autres personnels prioritaires, ainsi que dans la réouverture des établissements scolaires de la Ville.

Le surcoût budgétaire de cette pandémie s'élève à 9 628,32 € pour le CSC.



La Caisse Primaire d'Assurance Maladie devrait octroyer une aide pour moitié, soit un montant de 4 634,16 €.

Afin de pouvoir garantir l'efficacité de sa mission de service public, le CSC sollicite la ville pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 634,16 €.

Les crédits seront inscrits au budget primitif 2020, fonction 422 – nature 6574.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'octroyer au Centre Socio-Culturel Wit'taCité le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 4 634,16 €, correspondant aux différents frais engagés durant la crise sanitaire,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

D	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
A	Publication - Notification	17 JUIL. 2020
T		
E		

Le Maire

**Pour extrait conforme**

**Le Maire**



**Yves GOEFFERT**



*Rauber*

**POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER**



Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

### **Point n° 9 : EXTENSION DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)**

---

Le Conseil Municipal, par décision du 14 décembre 2017, a instauré le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, après avis favorable du comité technique en date du 11 décembre 2017.

Certains cadres d'emploi étaient exclus du cadre légal du RIFSEEP au moment de son instauration.

La publication au Journal officiel d'un arrêté ministériel du 14 mai 2018 prévoyant l'adhésion de quatre corps relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur au régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat, permet de transposer le RIFSEEP à quatre nouveaux cadres d'emplois de la filière culturelle des collectivités territoriales :

- conservateurs territoriaux de bibliothèques,



- bibliothécaires territoriaux,
- attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
- assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

Par ailleurs, un décret publié le 29 février 2020 modifie le décret n°91-875, relatif au régime indemnitaire, établit les équivalences avec la fonction publique de l'Etat des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale, dans le respect du principe de parité.

Ce décret établit une équivalence provisoire avec des corps de l'État bénéficiant du RIFSEEP afin que des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale non encore éligibles puissent bénéficier du RIFSEEP. Aussi, lorsque les corps historiques équivalents de l'État bénéficieront à leur tour du RIFSEEP, ceux-ci seront à nouveau les corps de référence.

Les cadres d'emplois ci-dessous sont désormais éligibles au RIFSEEP :

- ingénieurs territoriaux,
- techniciens territoriaux,
- conseillers territoriaux des activités physiques et sportives.

L'attribution du RIFSEEP aux nouveaux cadres d'emplois concernés nécessite de prendre une nouvelle délibération qui ne pourra avoir un effet rétroactif.

Le comité technique a donné un avis favorable à l'extension du RIFSEEP aux cadres d'emplois précités lors de sa séance du 9 juillet 2020.

Pour rappel, le RIFSEEP se compose de deux parties :

- L'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et qui constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire ;
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

À chaque groupe de fonctions de chaque grade correspond les montants plafonds d'IFSE suivants, complétés par les nouveaux cadres d'emploi concernés (fond jaune) :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		Montants individuels annuels maximums retenus par l'organe délibérant	
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Agents ne bénéficiant pas d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service	Agents bénéficiant d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service
<b>Filière administrative</b>			
Attachés territoriaux			
Groupe 1	Direction d'une collectivité	Max : 36 210 €	Max : 22 310 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services	Max : 36 210 €	Max : 22 310 €
Groupe 3	Collaborateur de cabinet – contractuel de droit public	Max : 32 589 €	Max : 20 079 €
Groupe 4	Responsable d'un service	Max : 36 210 €	Max : 22 310 €
Groupe 5	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 36 210 €	Max : 22 310 €



Rédacteurs territoriaux			
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer un ou plusieurs services	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €
Adjoints administratifs territoriaux			
Groupe 1	Secrétariat, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Filière technique			
Ingénieurs territoriaux			
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers	Max : 36 210 €	Max : 22 310 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise	Max : 32 130 €	Max : 17 205 €
Groupe 3	Fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 25 500 €	Max : 14 320 €
Techniciens territoriaux			
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise	Max : 16 015 €	Max : 7 220 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public	Max : 14 650 €	Max : 6 670 €
Agents de maîtrise territoriaux			
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €



Adjoints techniques territoriaux			
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution ayant des qualifications professionnelles particulières	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Groupe 3	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, sujétions, agent d'exécution	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Filière culturelle			
Conservateurs territoriaux de bibliothèques			
Groupe 1	Direction générale	Max : 34 450 €	Max : 25 810 €
Groupe 2	Responsable de service	Max : 31 450 €	Max : 22 160 €
Groupe 3	Responsable adjoint de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 29 750 €	Max : 18 950 €
Bibliothécaires territoriaux			
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur	Max : 29 750 €	Max : /
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	Max : 27 200 €	Max : /
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine			
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur	Max : 29 750 €	Max : /
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	Max : 27 200 €	Max : /
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques			
Groupe 1	Direction d'un service	Max : 16 720 €	Max : /
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	Max : 14 960 €	Max : /
Adjoints territoriaux du patrimoine			
Groupe 1	Encadrement d'usagers, sujétions, qualifications	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Max : 10 800 €	Max : 7 090 €
Filière sportive			
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives			
Groupe 1	Direction d'un service	Max : 25 500 €	Max : /
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	Max : 20 400 €	Max : /
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives			
Groupe 1	Responsable d'un service	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €
Groupe 2	Encadrement de proximité, d'usagers, animation sportive	Max : 17 480 €	Max : 8 030 €



Filière sociale			
Assistants socio-éducatifs			
Groupe 1	Responsable de service ou adjoint, fonction de coordination ou de pilotage	Max : 19 480 €	Max : 7 090 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	Max : 15 300 €	Max : 8 030 €
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles			
Groupe 1	Agent d'exécution	Max : 11 340 €	Max : 7 090 €

À chaque groupe de fonctions de chaque grade correspond les montants plafonds de CIA suivants, complétés par les nouveaux cadres d'emploi et grades concernés (fond jaune) :

Répartition par cadre d'emplois des fonctions au sein des différents groupes de fonctions définis par l'organe délibérant		
Groupes de fonctions	Emplois occupés ou fonctions exercées	Montants individuels annuels maximums retenus par l'organe délibérant
Filière administrative		
Attachés territoriaux		
Groupe 1	Direction d'une collectivité	Max : 6 390 €
Groupe 2	Direction adjointe d'une collectivité, responsable de plusieurs services	Max : 6 390 €
Groupe 3	Collaborateur de cabinet – contractuel de droit public	Max : 5 751 €
Groupe 4	Responsable d'un service	Max : 6 390 €
Groupe 5	Adjoint au responsable de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 6 390 €
Rédacteurs territoriaux		
Groupe 1	Direction d'une structure, responsable d'un ou de plusieurs services	Max : 2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, gérer ou animer une ou plusieurs services	Max : 2 380 €
Groupe 3	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	Max : 2 380 €
Adjoints administratifs territoriaux		
Groupe 1	Secrétariat, chef d'équipe, gestionnaire comptable, marchés publics, assistant de direction, sujétions, qualifications	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	Max : 1 260 €
Filière technique		
Ingénieurs territoriaux		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers	Max : 6 390 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise	Max : 5 670 €
Groupe 3	Fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 4 500 €



Techniciens territoriaux		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur, direction des travaux sur le terrain, contrôle des chantiers	Max : 2 380 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de structure, expertise	Max : 2 185 €
Groupe 3	Contrôle de l'entretien et du fonctionnement des ouvrages, surveillance des travaux d'équipements, de réparation et d'entretien des installations mécaniques, électriques, électroniques ou hydrauliques, surveillance du domaine public	Max : 1 995 €
Agents de maîtrise territoriaux		
Groupe 1	Encadrement de fonctionnaires appartenant au cadre d'emplois des agents de la filière technique, qualifications	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Max : 1 260 €
Adjoints techniques territoriaux		
Groupe 1	Encadrement de proximité et d'usagers	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution ayant des qualifications professionnelles particulières	Max : 1 260 €
Groupe 3	Egoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection, conduite de véhicules, sujétions, agent d'exécution	Max : 1 260 €
Filière culturelle		
Conservateurs territoriaux de bibliothèques		
Groupe 1	Direction générale	Max : 6 000 €
Groupe 2	Responsable de service	Max : 5 550 €
Groupe 3	Responsable adjoint de service, expertise, fonction de coordination ou de pilotage, chargé de mission	Max : 5 250 €
Bibliothécaires territoriaux		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur	Max : 5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	Max : 4 800 €
Attachés territoriaux de conservation du patrimoine		
Groupe 1	Direction d'un service, niveau d'expertise supérieur	Max : 5 250 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service, expertise	Max : 4 800 €
Assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques		
Groupe 1	Direction d'un service	Max : 2 280 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	Max : 2 040 €
Adjoints territoriaux du patrimoine		
Groupe 1	Encadrement d'usagers, sujétions, qualifications	Max : 1 260 €
Groupe 2	Agent d'exécution	Max : 1 200 €
Filière sportive		
Conseillers territoriaux des activités physiques et sportives		
Groupe 1	Direction d'un service	Max : 4 500 €
Groupe 2	Adjoint au responsable de service	Max : 3 600 €
Éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives		
Groupe 1	Responsable d'un service	Max : 2 380 €
Groupe 2	Encadrement de proximité, d'usagers, animation sportive	Max : 2 380 €



Filière sociale		
Assistants socio-éducatifs		
Groupe 1	Responsable de service ou adjoint, fonction de coordination ou de pilotage	Max : 3 440 €
Groupe 2	Poste d'instruction avec expertise, assistant de direction	Max : 2 700 €
Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles		
Groupe 1	Agent d'exécution	Max : 1 260 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'étendre à compter du 1<sup>er</sup> août 2020 le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) aux cadres d'emploi suivants :**
  - ingénieurs territoriaux,
  - techniciens territoriaux,
  - conservateurs territoriaux de bibliothèques,
  - bibliothécaires territoriaux,
  - attachés territoriaux de conservation du patrimoine,
  - assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques,
  - conseillers territoriaux des activités physiques et sportives,
  - assistants socio-éducatifs.
- **d'inscrire les crédits correspondants au budget,**
- **de préciser que l'IFSE et le CIA sont exclusifs, par principe, de tout autre régime indemnitaire de même nature,**
- **de préciser que l'IFSE est cumulable avec :**
  - l'indemnisation des dépenses engagées au titre des fonctions exercées (frais de déplacement) (délibération du 10.05.2007) ;
  - les dispositifs compensant les pertes de pouvoir d'achat (Indemnité différentielle, GIPA) ;
  - les sujétions ponctuelles directement liées à la durée du travail (heures supplémentaires, astreintes et permanences, ...) ;
  - la prime de responsabilité versée au DGS (délibération du 14.12.1988) ;
  - les avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération, en application de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 précitée (prime de fin d'année),

- de préciser qu'hormis les indemnités susmentionnées, toutes les délibérations antérieures instituant un régime indemnitaire sont abrogées à compter de la date d'entrée en vigueur du présent régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés par la mise en place du RIFSEEP.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Réception par le représentant de l'Etat	1.7. JUIL. 2020
Publication - Notification	1.7. JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



Yves GOEPFERT



*Thierry Rauber*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 10 : VENTE DE LIVRES À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

---

Durant la période estivale, la bibliothèque municipale va procéder à un désherbage (élimination d'une partie de la collection). Ainsi, un grand nombre de livres seront retirés du fonds afin d'aérer les rayonnages et d'actualiser les collections. Cette opération a pour objectif d'évaluer la cohérence du fonds et de veiller à la qualité de ce qui est mis à disposition du public.

Etant dans l'impossibilité de mettre à disposition des boîtes à livres de la Ville l'ensemble des ouvrages supprimés des rayonnages, il est envisagé de pouvoir les proposer à la population lors du week-end du 26 & 27 septembre prochain moyennant la somme de 1€ par livre. A cet effet, la bibliothèque sera exceptionnellement ouverte au public le samedi et le dimanche de 14h à 18h.

Cette vente de livres d'occasion permettra au public de se réappropriier la bibliothèque municipale en tant que lieu de vie et ainsi découvrir ou redécouvrir les nouveaux services proposés (extension des horaires d'ouverture, constitution d'un fonds de vinyles et de DVD jeunesse).

Il est précisé que la recette de cette vente sera reversée au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'autoriser la bibliothèque municipale à procéder à une opération de vente de livres d'occasion résultant du désherbage (élimination d'une partie de la collection) réalisé durant la partie estivale,**
- **d'indiquer que la somme pour l'acquisition d'un livre est fixée à 1€ et de préciser que la recette de cette vente sera reversée au budget du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville,**
- **de préciser que la vente se tiendra lors du week-end du 26 et 27 septembre 2020.,**
- **d'autoriser le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication - Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire

**Pour extrait conforme**



**Le Maire**

**Yves GOEPFERT**



**POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER**





Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAPFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 11 : ACQUISITION FONCIÈRE – RÉGION GRAND-EST**

---

La Région Grand-Est a fait savoir auprès de la Ville sa volonté de céder la parcelle cadastrée section 29 n° 640 correspondant à l'aire de retournement des bus ainsi qu'au parking du lycée Amélie ZURCHER. Cette parcelle d'environ 4 290 m<sup>2</sup> requiert tout l'intérêt de la Ville, notamment pour de futurs aménagements urbains municipaux.

La valeur vénale dudit bien a été fixée en date du 21 août 2019, sous réserve de l'arpentage définitif, par le service de France Domaine, à un prix de cession d'environ 280.000 €.

La région Grand-Est a fait connaître à la Ville par courrier en date du 19 mai 2020 la possibilité de la cession de cette emprise foncière à titre gratuit à condition que l'ensemble du terrain soit destiné exclusivement à un usage d'intérêt public (pas d'habitation, ni d'usage commercial) pendant une durée de 15 ans. L'acte devra contenir une mention de cette restriction au profit de la Région.

En outre, il reviendra à la Ville de Wittelsheim de prendre en charge l'ensemble des opérations nécessaires à la transaction immobilière (arpentage, actes notariés, etc. ...).

La Région Grand-Est va d'ores et déjà lancer une procédure de désaffectation de cette emprise foncière de l'enseignement public et inscrira un point sur cette cession à l'ordre du jour d'une prochaine commission permanente du Conseil Régional Grand-Est.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :**

- **d'émettre un accord de principe quant à la possibilité d'acquisition d'une emprise foncière cadastrée section 29 n° 640, propriété de la Région Grand-Est et correspondant à l'aire de retournement des bus ainsi qu'au parking du lycée Amélie ZURCHER,**
- **de préciser que la cession serait envisagée à titre gratuit à condition que l'ensemble du terrain soit destiné exclusivement à un usage d'intérêt public (pas d'habitation, ni d'usage commercial) pendant une durée de 15 ans et de préciser que l'acte à intervenir devra contenir une mention de cette restriction au profit de la Région,**
- **de préciser que la Ville prendra en charge l'ensemble des opérations nécessaires à la transaction immobilière et de charger l'étude de Me Hassler, notaire à Wittelsheim de la rédaction de l'acte,**
- **d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, les actes authentiques à intervenir, dont les frais sont à la charge de la Ville.**

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat	17 JUIL. 2020
	Publication - Notification	17 JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
**Thierry RAUBER**



**Yves GOEPPERT**







Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 12 : PROJET DE LOTISSEMENT RUE D'ENSISHEIM (CREA'TERRE) DÉLIBÉRATION DÉFINITIVE MODIFICATIVE**

---

Le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 12 mai 2016, le principe de création d'un lotissement rue d'Ensisheim par la société CREA'TERRE (le bénéficiaire), société dont le siège est situé à LAPOUTROIE (68650), 11 rue de la Bohle, identifiée au SIREN sous le numéro 390049005 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR et représentée par Monsieur Olivier PIERREZ, Président.

L'organe délibérant a également précisé les différentes modalités de réalisation du projet par délibération en date du 30 mai 2018.

Une promesse de vente a été signée entre la ville et le bénéficiaire le 18 janvier 2019.

Par délibération en date du 16 décembre 2019, l'organe délibérant a indiqué vouloir céder à l'acquéreur (CREA'TERRE) une parcelle d'une surface de 46,33 ares à détacher de la parcelle cadastrée section 18 n° 212/104, avec 63,27 ares, sous la forme d'une dation paiement de travaux consistant en l'obligation pour la société « CREA'TERRE » en

contrepartie de livrer à la Ville tous travaux d'équipement et de viabilisation de quatre (4) terrains désignés sur le plan ci-joint par les lettres A, B, C et D d'une surface globale d'environ 16.94 ares à détacher de la parcelle ci-dessus mentionnée.

Après arpentage (PV n° 2775 en date du 4 mai 2020 par le cabinet GEOMEX) :

- le terrain à lotir est finalement cadastré section 18 n° 407/104 avec 45.80 ares au lieu de 46.33 ares comme annoncé dans la délibération du 16 décembre 2019.
- Les terrains désignés par les lettres A, B,C et D sont finalement cadastrés :
  - o Lot A : section 411/104 avec 4.09 ares
  - o Lot B : section 410/104 avec 4.21 ares
  - o Lot C : section 18 n°409/104 avec 4.28 ares
  - o Lot D : section 408/104 avec 4.36 ares**soit 16.94 ares au total.**

La Ville aura ensuite la possibilité de proposer ces quatre terrains aménagés à la vente au montant de 18 800 € l'are, soit une recette finale de 318 472 € qui remboursera les frais d'origine engagés par la Collectivité pour l'acquisition de la parcelle section 18 n° 212/104 (303 696 € - délibération du 1<sup>er</sup> février 2018 et acte de vente en date du 25 juillet 2018).

Les autres termes de la délibération du 16 décembre 2019 demeurent inchangés.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, 1 Conseiller Municipal s'étant abstenu, décide :**

- o **de confirmer que l'acquéreur sera la société « CREA'TERRE », représentée par Monsieur Olivier PIERREZ, président ou toute personne morale qu'il lui conviendrait de substituer,**
- o **de confirmer le prix global de cession définitif de 330.360.00 € (4 000 € l'are) hors TVA et frais annexes à la charge de l'acquéreur des parcelles section 18 n° 110, 331/109, 329/107, 106 et 399/106, soit 82.59 ares, payable comptant par virement pour le jour de la signature de l'acte authentique,**
- o **de confirmer le principe de la dation paiement pour un terrain à lotir cadastré section 18 n° 407/104 avec 45.80 ares soit 219 840 € (4800 € l'are) avec l'obligation pour la société «CREA'TERRE» en contrepartie de livrer à la Ville tous travaux d'équipement et de viabilisation de quatre (4) terrains désignés A,B,C et D pour une superficie totale de 16.94 ares,**
- o **de confirmer la conservation au domaine public de la ville, la parcelle section 18 n° 398/106 avec 6.93 ares pour passage d'une ligne haute-tension souterraine et d'y autoriser la constitution des différentes servitudes et droits de passage au profit de « CREA'TERRE », puis des propriétaires successifs, ceci dans le cadre des réalisations des différentes viabilités et de l'entretien éventuel relatif à la ligne Haute-Tension présente,**
- o **de confirmer la cession à la Ville par la société « CREA'TERRE » des parcelles cadastrées section 28 n° 566/51, lieudit« Blauer Stein», avec 2,00 ares et section 28 n° 575/51, même lieudit, avec 0,81 are, ceci moyennant le prix de vente de CINQUANTE MILLE EUROS (50 000,00 €) net vendeur, TVA éventuellement due en sus, frais d'acte de vente en sus**



à la charge de la Ville de WITTELSHEIM, ceci pour réserve foncière et possibilité d'urbanisation future,

- de confirmer que la société « CREA'TERRE » rétrocédera gratuitement à la commune, pour intégration au domaine public communal, en l'état brut après achèvement complet des travaux du lotissement et après délivrance du certificat d'achèvement, les réserves foncières destinées à l'aménagement de voiries futures ainsi que l'ensemble des travaux réalisés,
- de confirmer que le programme des travaux du futur lotissement réalisé par la société « CREA'TERRE » prendra en compte le surdimensionnement des réseaux eau potable et réseaux secs permettant leur extension future,
- d'autoriser la société CREA'TERRE à pouvoir déboiser, défricher, dessoucher au besoin dans le cadre de ce projet,
- d'habiliter Monsieur le Maire à signer, pour le compte de la Ville, les actes authentiques à intervenir dont les frais sont à la charge de chaque acquéreur.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A T E	Réception par le représentant de l'Etat ... 17 JUIL. 2020
	Publication - Notification ... 17 JUIL. 2020

Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire



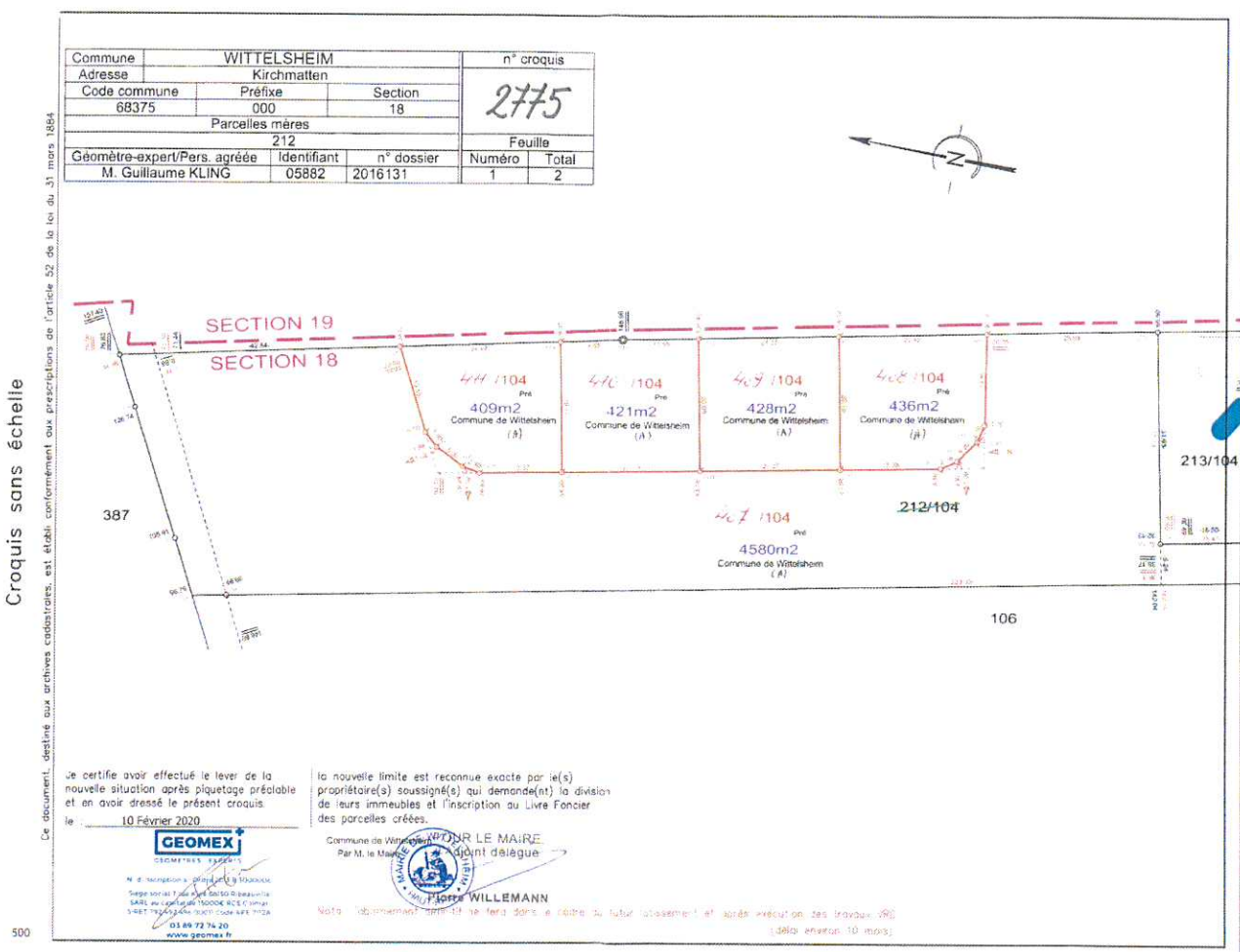
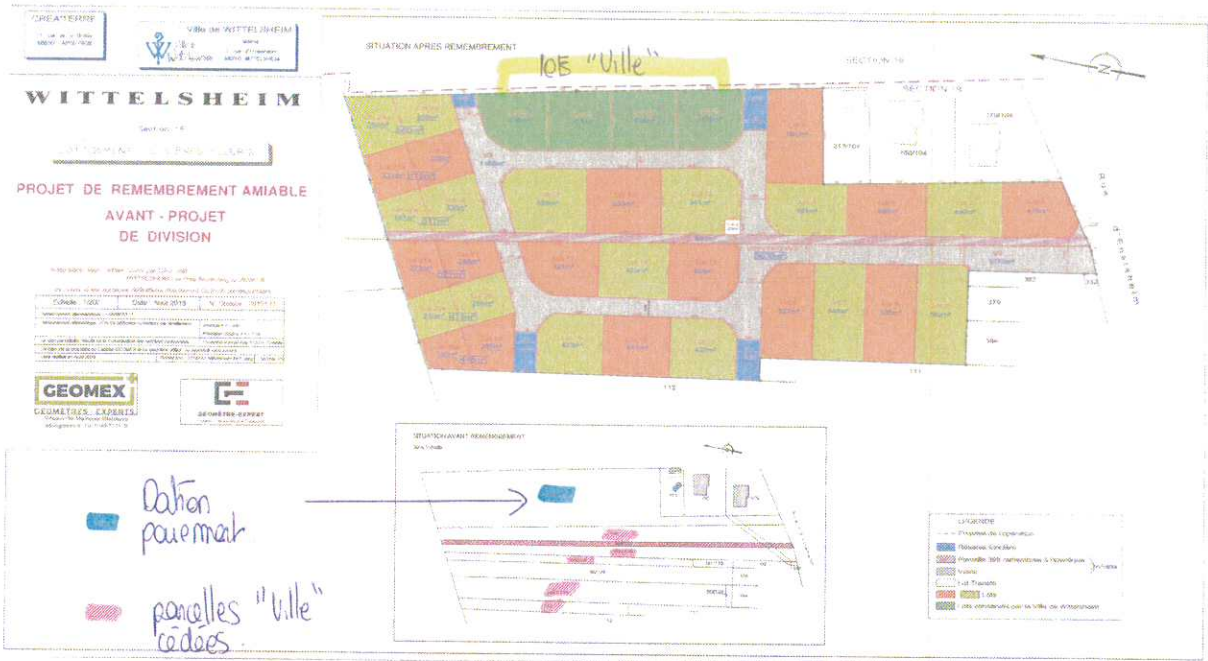
Yves GOEPFERT



*Thierry Rauber*

POUR LE MAIRE  
l'Adjoint délégué  
Thierry RAUBER







Département du Haut-Rhin  
Commune de Wittelsheim

## EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

**JEUDI 16 JUILLET 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire  
En salle Grassegert à Wittelsheim  
Date de la convocation : 10/07/2020

Conseillers élus : 33  
Conseillers en fonction : 33

### **Présents (29) :**

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN, M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, Mme Pascale ZIMMERMANN, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, Mme Mauricette KIEFFER, M. Julien RIESEMANN, M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, Mme Rose-Marie BECK, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Redouan DARKAOUI, Mme Marie-Thérèse JOGA, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, M. Claude WEISS, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

### **Membres absents ayant donné procuration (4) :**

M. Jean-Pierre SCHWEITZER à M. Thierry RAUBER  
Mme Magalie DESTAILLEUR à Mme Christine HAEGELEN-DHALLENNE  
M. Sébastien LACH à M. Julien RIESEMANN  
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à Mme Pascale ZIMMERMANN

---

## **Point n° 13 : INFORMATIONS – DIVERS**

### **MOTION DE SOUTIEN A LA MUSIQUE MUNICIPALE DE WITTELSHEIM ET SON ECOLE**

---

L'association « *Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole* » a été confrontée à un litige dans le cadre du licenciement pour faute grave de l'un de ses professeurs de l'école de musique. Celui-ci a été licencié suite à des comportements inacceptables.

### **HISTORIQUE**

**28 avril 2015 : Licenciement** de M. Maillard pour faute grave.

M. Maillard a été engagé en qualité de professeur de trompette par l'association Musique Municipale de Wittelsheim suivant un contrat de travail à temps partiel le 21 avril 2008, dans le cadre du dispositif chèque-emploi associatif (CEA).

Faute grave : emprunt frauduleux de matériel, non-respect et infraction au règlement de l'école de musique (utilisation des locaux en dehors des heures de travail sans avis, a

dispensé des cours à des personnes étrangères à l'école et effectué des changements de planning sans en informer la direction, ...)

**29 décembre 2015** : **M. Maillard saisit la juridiction prud'homale** afin de contester la légitimité de son licenciement et d'obtenir la requalification de son contrat de travail à temps partiel en un contrat à temps complet.

**10 janvier 2017** : **Le conseil des prud'hommes de Mulhouse a débouté M. Maillard** de sa demande de requalification de son contrat à temps partiel en contrat à temps complet. Le conseil des prud'hommes estime que le motif du licenciement n'était non pour faute grave, mais pour cause réelle et sérieuse. L'association a été condamnée à verser à M. Maillard la somme de 640,26 € (indemnité compensatrice de préavis + congés payés afférents + titre de l'indemnité légale de licenciement + préjudice subi pour défaut de procédure).

A la suite de cela **M. Maillard saisit la cour d'Appel de Colmar.**

**17 avril 2018** : **La cour d'Appel de Colmar donne raison à M. Maillard.** L'association est condamnée à payer à M. Maillard les sommes de 65 191.93 € (rappel de salaire sur contrat de travail requalifié en temps complet + congés payés afférents + indemnité compensatrice de préavis + dommages et intérêts) et de 24 000 € au titre des charges afférentes.

A la suite de cela, **l'association contracte un prêt de 100 000 €** pour lequel la Ville de Wittelsheim se porte garante.

**11 septembre 2018** : **Dépôt de la Musique Municipale de Wittelsheim d'un pourvoi en cassation.**

**11 janvier 2019** : La Musique Municipale de Wittelsheim fait appel à un avocat de la cour de cassation pour **analyser les chances de succès du pourvoi.** Au vu de ces constatations, il est plutôt enclin à conseiller le maintien du pourvoi. Celui-ci dépose un mémoire ampliatif.

**4 mars 2020** : **La cour de Cassation casse et annule le jugement de la cour d'Appel** du 17 avril 2018. Et renvoie l'affaire devant la cour d'Appel de Metz.

**15 juin 2020** : Réception de la signification de déclaration de saisine. **M. Maillard fait Appel.**

**8 juillet 2020** : Le conseil d'administration de la Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole a voté "pour" un **changement d'avocat.**

L'association souhaite remettre son dossier à Me Jean-Christophe DUCHET. Ce changement permettrait d'avoir un nouveau regard sur l'affaire et d'être représentée par un avocat qui connaît son territoire et ses juges.



**Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la motion de soutien à la Musique Municipale de Wittelsheim et son Ecole dans le cadre de son changement d'avocat.**

**Pour extrait conforme**

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

DATE	Réception par le représentant de l'Etat ... 17 JUIL 2020
	Publication - Notification ... 17 JUIL 2020...

Le Maire



**Le Maire**

*[Handwritten signature]*  
**Yves GOEPFERT**



*[Handwritten signature]*

**POUR LE MAIRE**  
**l'Adjoint délégué**  
**Thierry RAUBER**